

ARRETE

**portant composition de la Commission
d'agrément en vue d'adoption et
nomination de ses membres**

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL D'ILLE-ET-VILAINE

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 225-2 et R. 225-9 ;

ARRETE :

Article 1 : Dans le Département d'Ille-et-Vilaine, est constituée une Commission d'agrément dont le ressort géographique s'étend au territoire du Département.

Article 2 : La liste nominative des membres de la Commission d'agrément en vue d'adoption est fixée ainsi qu'il suit :

- **Personnes appartenant au service qui remplit les missions de l'Aide Sociale à l'Enfance et ayant une compétence dans le domaine de l'adoption :**

Membres Titulaires	Membres Suppléants
Madame Gwendoline PERRAULT Madame Romane BRULAT Madame Carole MELOT	Monsieur Charles JAHAN Madame Clara GARRIGOU Madame Elsa KERSCAVEN

- **Membres du Conseil de Famille des Pupilles de l'Etat :**

Membres Titulaires	Membres Suppléants
Madame Maryse VIGNERON (Association Pupilles et anciens Pupilles) Madame Florence BOUIN (UDAF)	Monsieur Philippe d'ANCONA

➤ **Personnalités qualifiées dans le domaine de la protection sociale et sanitaire de l'enfance :**

Membre Titulaire
Madame Marie-Odile MEREL

En cas d'indisponibilité de Madame Marie-Odile MEREL, **Madame Maryvonne RICHAUDEAU** siègera à la Commission d'agrément en vue d'adoption.

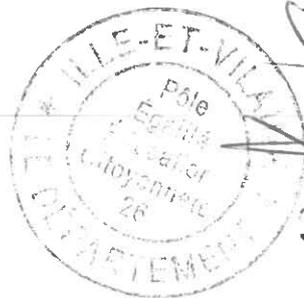
Article 3 : La Présidence de la Commission d'agrément est assurée par Madame PERRAULT, la vice-présidence par Madame VIGNERON.

Article 4 : Les membres de la Commission d'agrément sont nommés pour six ans à compter du présent arrêté.

Article 5 : Monsieur le Directeur général des services départementaux, Madame la Directrice générale du pôle égalité éducation citoyenneté, Madame la Directrice adjointe enfance famille, Madame la Cheffe du service adoption et accès aux données personnelles, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis en Préfecture, et publié sur le site internet du Département d'Ille-et-Vilaine.

Fait à Rennes,

Le 22 mai 2023



Le Président,

Jean-Luc CHENUT